

## **SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES FAMILLES AVEC UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP**

En 2011/2012, lors des échanges au sein de la Commission Départementale du Jeune Enfant (CDAJE) et des tables rondes des acteurs de la jeunesse pour le PAQEJ, les besoins des professionnels en terme d'accompagnement pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap sont réaffirmés.

**Un état des lieux des besoins des familles et des professionnels de l'accueil des enfants de 0 à 11 ans est réalisé** à partir d'entretiens ou questionnaires avec des familles, des établissements d'accueil du jeune enfant, des accueils de loisirs sans hébergement, des acteurs locaux du milieu spécialisé.

**Les familles** font part de la nécessité pour les parents d'être très disponibles, de leurs difficultés à gérer le quotidien, à concilier vie familiale et vie professionnelle, des problèmes financiers qu'elles peuvent rencontrer, du grand nombre d'interlocuteurs...

Elles souhaitent notamment :

- Une scolarisation et une socialisation de leur enfant afin de lui permettre d'être intégré dans la société,
- Un lieu d'échanges et de ressources, pour un accompagnement global de l'enfant et de ses parents,
- Etre soulagées dans les tâches quotidiennes, un droit au répit.

De leur côté, **les structures** regrettent le manque de moyens humains et s'interrogent sur leur savoir-faire, leurs connaissances du handicap. Elles déplorent le manque de collaboration avec les acteurs de terrain entre le milieu ordinaire et le milieu spécialisé. Des besoins de formation sont exprimés, du personnel qualifié et un encadrement suffisant sont nécessaire pour accueillir dans de bonnes conditions les enfants en situation de handicap.

Cf *annexe en fichier joint* : « L'accueil des enfants en situation de handicap dans les EAJE et ALSH – Etat des lieux » présenté à la Commission Départementale du Jeune Enfant (CDAJE) le 30 novembre 2012.

### **1. L'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil**

#### **1.1 Les travaux du Groupe Handi-petite enfance**

Ce groupe établit un recensement des besoins des familles et des professionnels de l'accueil. Des constats et des enjeux sont posés.

Ils montrent que comme tous les parents, ceux d'enfants en situation de handicap sont confrontés au problème de l'accueil de leurs enfants lorsqu'ils envisagent de reprendre une activité professionnelle, de disposer de temps libre pour engager des démarches ou simplement, de favoriser la socialisation et l'intégration de leur enfant dans la collectivité. Or, l'accueil des enfants en situation de handicap dans les lieux d'accueil de la petite enfance reste encore trop rare et laisse les parents concernés « *largement démunis* ».

La réflexion s'est ensuite poursuivie en associant une pluralité d'acteurs locaux du champ du handicap, de l'accueil de la petite enfance mais aussi, les partenaires institutionnels et les parents. L'objectif était de s'appuyer sur les constats partagés pour définir les mesures ou actions à mettre en place pour faciliter l'accessibilité au mode de garde.

Les travaux ont permis de dégager 3 axes d'intervention et de ne pas se limiter à une simple problématique de financement.

1. Tout d'abord, le manque de communication est un des obstacles à l'accessibilité identifié par le groupe de travail. **Un guide « accueil du jeune enfant en situation de handicap »** à destination des parents, des professionnels et des gestionnaires est élaboré. Ce guide n'est pas seulement un outil d'information, mais, avant tout un outil d'accompagnement permettant de poser les conditions favorables à l'accueil, de faciliter les démarches et la mise en réseau des acteurs. C'est un moyen de sensibiliser, d'informer et d'accompagner les familles et les professionnels.
2. Ensuite, la question de l'évaluation devait être travaillée, car le champ du handicap est vaste et la prise en compte de l'enfant au sein d'un accueil qu'il soit collectif ou individuel, est parfois source de craintes de la part des professionnels : comment évaluer les capacités ou incapacités de l'enfant pour s'adapter à lui, et proposer un accueil de qualité ? Qui évalue ? Cela soulève l'autre question essentielle de leur formation, initiale ou continue, même si l'objectif n'est pas d'avoir des spécialistes du handicap. Pour répondre à ces réticences, le groupe a construit **une grille d'évaluation**, qui consiste au-delà de l'évaluation du handicap de l'enfant, à mettre en évidence les contraintes du professionnel par rapport à un enfant non porteur de handicap. Ainsi, il ne s'agit pas d'évaluer l'autonomie de l'enfant concerné, mais les répercussions de ses besoins particuliers sur le quotidien du professionnel (en terme de temps d'intervention, de vigilance, de matériel, de disponibilité pour les autres enfants accueillis...). Cette grille d'évaluation est exclusivement complétée par les professionnels de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), et de la PMI (Protection Maternelle et Infantile).
3. Le groupe a poursuivi ses travaux par la création d'un outil d'accompagnement des professionnels, pour construire avec la famille un « **Projet Personnalisé d'Accueil du Jeune Enfant** » **PPAJE**. Ce projet prend appui sur l'évaluation, et vise à préparer l'accueil de l'enfant dans l'établissement ou auprès de l'assistant maternel. Il permet de définir d'un commun accord les conditions et limites de l'accueil. Il a pour objet de formaliser les besoins de l'enfant, les attentes de la famille et d'adapter l'environnement, si nécessaire. L'implication du (des) professionnel(s) est à mettre en évidence, à la fois dans la constitution d'un travail d'équipe et dans leurs relations avec les autres professionnels et surtout avec les parents. Ce document facilite la coordination des acteurs autour du projet individuel de l'enfant.

## 1.2 Les travaux du groupe handicap Pajej

Le groupe handicap a été mis en place pour répondre à un des besoins des professionnels de l'animation inscrits dans le plan départemental autour des questions de l'enfance et la jeunesse (Pajej) défini par la Caf et la DDCSPP après consultation de ces professionnels. Ce groupe de travail handicap est composé par des représentants de la MDPH, de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), de la Caf, des mouvements d'éducation populaire et des professionnels de l'animation.

Suite aux résultats d'un questionnaire réalisé auprès des accueils de loisirs sans hébergement, le groupe a créé un guide « **Accueillir un enfant en situation de handicap** » afin d'aider les organisateurs d'activités de loisirs dans leurs relations avec les familles et leurs équipes. L'objectif est d'offrir un support aux professionnels pour les aider dans la préparation de l'accueil de l'enfant avec les familles et leurs équipes. Ainsi, **un projet personnalisé pour la pratique des activités de loisirs** a été élaboré afin de recenser les attentes de l'enfant et de sa famille, de définir avec la famille les objectifs visés et les moyens mis en œuvre, les périodes d'accueil de l'enfant. L'évaluation de l'accueil est également prévue permettant ainsi de formaliser ce qui a fonctionné et/ou ce qui était à améliorer.

En 2014, un an après la réalisation de ce guide, les retours des professionnels montrent que très peu d'enfants sont encore accueillis dans les structures. Peu de demandes sont formulées par les familles. Il est apparu nécessaire de poursuivre les efforts pour permettre la rencontre entre les familles et les structures. Le groupe de travail a décidé de mieux communiquer sur l'offre d'accueil et de rechercher des moyens financiers complémentaires pour soutenir les professionnels.

Ainsi, **une affiche** est créée en avril 2015 afin d'informer les familles que leur enfant en situation de handicap est le bienvenu dans les structures de loisirs et les établissements petite enfance. Des professionnels sont à leur écoute pour faciliter son accueil.

Cette affiche a été diffusée auprès de certaines associations de familles, présentée aux accueils de loisirs et auprès des écoles spécialisées mais aussi des écoles du milieu ordinaire, auprès des établissements d'accueil du jeune enfant, des relais assistants maternels, des associations de familles...

Le groupe de travail a relevé que les différentes enquêtes ou diagnostics Handicap réalisés mettent en avant **le besoin de personnel supplémentaire** pour permettre l'accueil des enfants en toute sécurité et pour maintenir un accueil de qualité. Si le personnel supplémentaire est qualifié pour accueillir ce public, c'est un avantage supplémentaire. C'est pourquoi, **le recours aux Auxiliaires de Vie Sociale en dehors du temps scolaire** a été évoqué et des échanges avec l'Education Nationale se sont engagés.

Deux accueils de loisirs sur des territoires différents ont sollicité la Caf en mai 2015 pour obtenir une aide financière afin de permettre **le recrutement d'un animateur supplémentaire** pour accueillir l'enfant en situation de handicap au cours du mois de juillet 2015.

Un rapprochement avec la MDPH s'est organisé afin de s'assurer des besoins de l'enfant. Pour les deux situations, la MDPH a accordé un complément AEEH pour permettre l'accueil de l'enfant au sein des accueils de loisirs. La Caf a attribué une aide financière aux accueils de loisirs correspondant au reste à charge de la structure après déduction de la participation financière de droit commun de la famille et le complément AEEH alloué par la MDPH.

L'octroi de ces aides a concrètement montré l'engagement des institutions dans l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de loisirs et a permis d'apporter une réponse positive aux familles : Une famille était sur le point d'annuler sa demande face aux lourdeurs administratives liées notamment aux différents acteurs intervenants (Accueil de loisirs, Caf, MdpH, structure médico-sociale...). L'autre famille était très angoissée à l'idée d'un refus car elle n'avait aucun autre mode de garde, elle était dans une impasse.

Ces situations concrètes ont permis de construire les liens entre les différents acteurs pour atteindre l'objectif commun : permettre aux structures d'accueillir l'enfant.

Les structures ont précisé que les accueils s'étaient bien déroulés.

Parallèlement à ces travaux, le groupe de travail a proposé **une journée d'échanges et d'information** sur l'accueil des enfants en situation de handicap, avec la MDPH, sur son rôle et son fonctionnement et avec un accueil de loisirs sur ses modalités d'accueil d'un enfant en situation de handicap et le lien avec l'école. En seconde partie, des tables rondes ont été organisées pour partager les expériences.

Depuis 2015, l'association la Souris Verte (Lyon) intervient régulièrement sur une journée pour aider les professionnels de l'animation à reconnaître leurs craintes et préjugés, à exprimer leurs inquiétudes, à connaître les terminologies liées aux handicaps, pour acquérir un langage commun aux divers intervenants...

**Après une avancée parallèle sur leurs outils**, les deux groupes ont travaillé ensemble sur **le projet d'un espace ressources handicap** répondant aux besoins communs des professionnels de l'accueil et des familles.

## 2. L'espace ressources handicap

Ce lieu ressources, d'information et d'orientation est destiné à améliorer les conditions d'accès au mode de garde, d'éveil et de loisirs des enfants en situation de handicap. Il a une vocation départementale, avec une personne référente sur le handicap pour répondre aux besoins des familles et des professionnels de l'accueil. L'objectif est d'apporter un soutien, un accompagnement, une orientation et de faciliter la coordination entre les différents acteurs (famille/Eaje, assistante maternelle, accueil de loisirs/structures médico sociales...).

## **Présentation de l'espace ressources handicap :**

Un projet porté par les Pep 28, acteurs au sein du groupe Paqej et du groupe Handi Petite enfance. L'ouverture de l'espace ressources handicap a eu lieu le 14 janvier 2016 dans les locaux du point information familles de Lucé.

### **Les objectifs généraux de cet espace sont :**

- Faciliter l'accès des enfants de 0 – 18 ans aux lieux d'accueil (EAJE, ALSH, séjour de vacances...) et aux activités d'éveil et de loisirs
- Accompagner les équipes d'accueil et les familles pour préparer le projet d'inclusion de chaque enfant

### **La création de l'espace ressources handicap animé par un coordonnateur ayant pour principales missions :**

#### **a.- Un lieu d'informations et d'orientation**

- D'informer, de sensibiliser et d'orienter les familles vers les structures d'accueil
- De mobiliser les acteurs départementaux (partenaires institutionnels, associatifs, professionnels des accueils, structures spécialisées...)
- D'aider à la recherche d'accompagnement des projets d'accueil, de recenser les besoins et d'y apporter des réponses notamment en termes de formation et matériel
- D'évaluer l'activité de l'espace ressources à partir des indicateurs fixés

#### **b.- Un lieu ressources en terme de personnel accompagnants**

- De déterminer, en lien étroit avec la MDPH, les besoins d'accompagnement et de coordonner la mise à disposition des personnels accompagnants le cas échéant tels que les AVS, éducateurs jeunes enfants...